

# IFSA



Institut de Formation en Santé de l'Audomarois  
CH Région de Saint-Omer



## Livret d'accueil de l'apprenant 2024-2025

Formation préparant  
au Diplôme d'Etat Infirmier  
et au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant



Institut de Formation  
en Santé de l'Audomarois  
du Centre Hospitalier de  
la Région de Saint-Omer  
Pavillon Artois  
Route de Blendecques  
BP 60357 Helfaut  
2505 SAINT-OMER cedex

## SOMMAIRE

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| MOT DU DIRECTEUR .....                                                               | 1  |
| Présentation de l'IFSA .....                                                         | 2  |
| Cap sur votre réussite et votre satisfaction.....                                    | 2  |
| Organigramme de l'IFSA.....                                                          | 2  |
| Accès et stationnement.....                                                          | 4  |
| Plan d'accès de l'IFSA .....                                                         | 4  |
| Se rendre à l'IFSA en transports en commun .....                                     | 5  |
| Restauration .....                                                                   | 5  |
| Accès aux salles de l'ULCO.....                                                      | 6  |
| Pause-café .....                                                                     | 6  |
| Tabac .....                                                                          | 6  |
| Ressources mises à votre disposition .....                                           | 7  |
| Accompagnement psychologique ou social pour les étudiants infirmiers.....            | 7  |
| Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap .....                       | 7  |
| Centre de Ressources Pédagogiques .....                                              | 7  |
| Site internet de l'IFSA et du CHRSO .....                                            | 8  |
| Accès informatique .....                                                             | 8  |
| Supports pédagogiques diversifiés .....                                              | 8  |
| Présentation des formations proposées à l'IFSA .....                                 | 9  |
| Coordonnées de l'équipe de I.F.S.A. ....                                             | 9  |
| Votre environnement de travail au sein de l'institut.....                            | 10 |
| Vie étudiante .....                                                                  | 14 |
| La bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales .....                                      | 14 |
| Les indemnités de stage .....                                                        | 14 |
| Association de vie étudiante .....                                                   | 15 |
| Election des représentants des apprenants .....                                      | 15 |
| Admission .....                                                                      | 16 |
| Conditions et déroulement de la formation aide-soignant arrêté du 10 juin 2021 ..... | 16 |
| Formation infirmière.....                                                            | 18 |



Monsieur Ludovic LESAGE, Directeur des Instituts de Formation en Santé du Groupement Hospitalier de Territoire du Dunkerquois et de l'Audomarois, les équipes pédagogiques, les secrétaires, les agents sont heureux de vous accueillir aujourd'hui dans nos instituts.

Vous êtes déjà inscrits dans nos instituts ou vous envisagez d'entreprendre des études paramédicales d'infirmier ou d'aide-soignant à l'identique des étudiants et des élèves formés depuis plus de 45 ans.

Labélisé Qualiopi pour ses actions de formation et la Validation des Acquis de l'Expérience, avec l'accueil de près de 650 étudiants et élèves sur nos 2 campus, en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), notre institut garantit une qualité de formation reconnue et soutenue par la Région des Hauts de France.

Le matériel et les moyens mis à disposition sont performants avec un laboratoire de simulation, des locaux adaptés aux travaux en équipes. Les instituts bénéficient d'équipes de formateurs et de nombreux intervenants d'un haut niveau de compétence. Une plateforme pédagogique dédiée aux apprenants est mise à disposition permettant une pédagogie interactive et innovante. Le partenariat avec l'ULCO permet d'articuler la formation cœur de métier avec l'obtention d'un diplôme d'Etat d'Infirmier ET du grade Licence.

Quelques 800 places de stage vous seront proposées tout au long de votre formation. Ces stages vous permettront d'acquérir une expérience pratique, riche, variée, et adaptée à vos besoins. Notre projet pédagogique privilégie le suivi individualisé, l'acquisition de compétences et l'accompagnement personnalisé pour réussir votre projet professionnel. Notre but est de vous permettre de devenir un professionnel prêt à être accueilli par un de nos partenaires employeurs et au-delà de notre territoire de l'Audomarois et du Dunkerquois.

Nous vous offrons des conditions optimales de développement et d'épanouissement dans le respect des valeurs professionnelles. Soigner, prendre soin de soi et des autres, respecter dans sa diversité, sa singularité les patients et les collègues.

Ludovic Lesage

Directeur des Instituts de Formation en Santé  
du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois

## **Présentation de l'IFSA**

### **Cap sur votre réussite et votre satisfaction**

L'IFSA est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfaction.

L'institut propose des suivis pédagogiques avant le départ en stage et au retour de celui-ci. Ce suivi est proposé durant les trois années de formation par le même référent pour permettre un meilleur échange et garantir une personnalisation de ce suivi.

L'institut a pour objectif la diplomation des étudiants en soins infirmiers et des élèves aide-soignant en développant la réflexivité, la responsabilité et l'autonomie des apprenants.

L'apprenant va construire au fil de sa formation ses compétences en se confrontant à des situations professionnelles emblématiques, tant en stage qu'à l'institut.

### **Organigramme de l'IFSA**

L'ensemble des formations est dirigé par Monsieur Ludovic LESAGE, Directeur de l'IFSA et de son adjointe Madame Dorothee CHAMBRIN.

## ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SANTE DE L'AUDOMAROIS

INSTANCES DE GOUVERNANCE  
DES INSTITUTS

### SECRETARIAT – ACCUEIL

DOYER Claudie  
KERCKHOVE Sylvie  
NETO DE JESUS Manuela

### ENTRETIEN ET LOGISTIQUE

BOUTILLIER Vanessa  
PUCHOIS Sandrine

### CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES

BAUDEN Elodie

### DIRECTION GENERALE

Christian BURGI  
Directeur Général  
Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer

### DIRECTION DE L'IFSA

Ludovic LESAGE  
Directeur  
Président CEFIEC Nord-Pas-De-Calais

### CADRE SUPERIEURE DE SANTE

Dorothee CHAMBRIN  
Adjointe du Directeur  
Coordinatrice Pédagogique

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cadres de Santé Formateurs

### FORMATION AS

Coordinatrice  
CAULIER Laurence

### APPRENTISSAGE

WALLOIS Céline

### FORMATION CONTINUE

Coordinatrice  
CHAMBRIN Dorothee

### FORMATION IDE ET APPRENTISSAGE

3 Coordinatrices  
VANDERMARKER Laëticia  
*Promotion 2024-2027*  
MILIN Christine  
*Promotion 2023-2026*  
BATARD Laurence  
*Promotion 2022-2025*

Séverine BELVAL - BLONDEEL Hélène - Fanny DELAFOSSE

FORESTIER Stéphanie - Valérie HETRU - David LEMORT

Sabine LORIO - MARIETTE Isabelle - Sandra PACHECO

DGOS  
(politique nationale)

CONSEIL REGIONAL  
(politique régionale)

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
(territoire de santé)

UNIVERSITE  
GCS IFSI – NORD / PAS-DE-CALAIS

### REFERENTE QUALITE

Laurence BATARD

### REFERENTE ADMISSION

Stéphanie FORESTIER

### REFERENTE VAE

Valérie HETRU

### COORDINATRICES DE STAGE

Fanny DELAFOSSE  
Sandra PACHECO

### REFERENTE COMMUNICATION

Elodie BAUDEN

### REFERENT HANDICAP

David LEMORT

### REFERENTES RESSOURCES MATERIELLES

Séverine BELVAL (pédagogie)  
Elodie BAUDEN (général)

### REFERENTES SERVICE SANITAIRE

Isabelle MARIETTE  
Christine MILIN

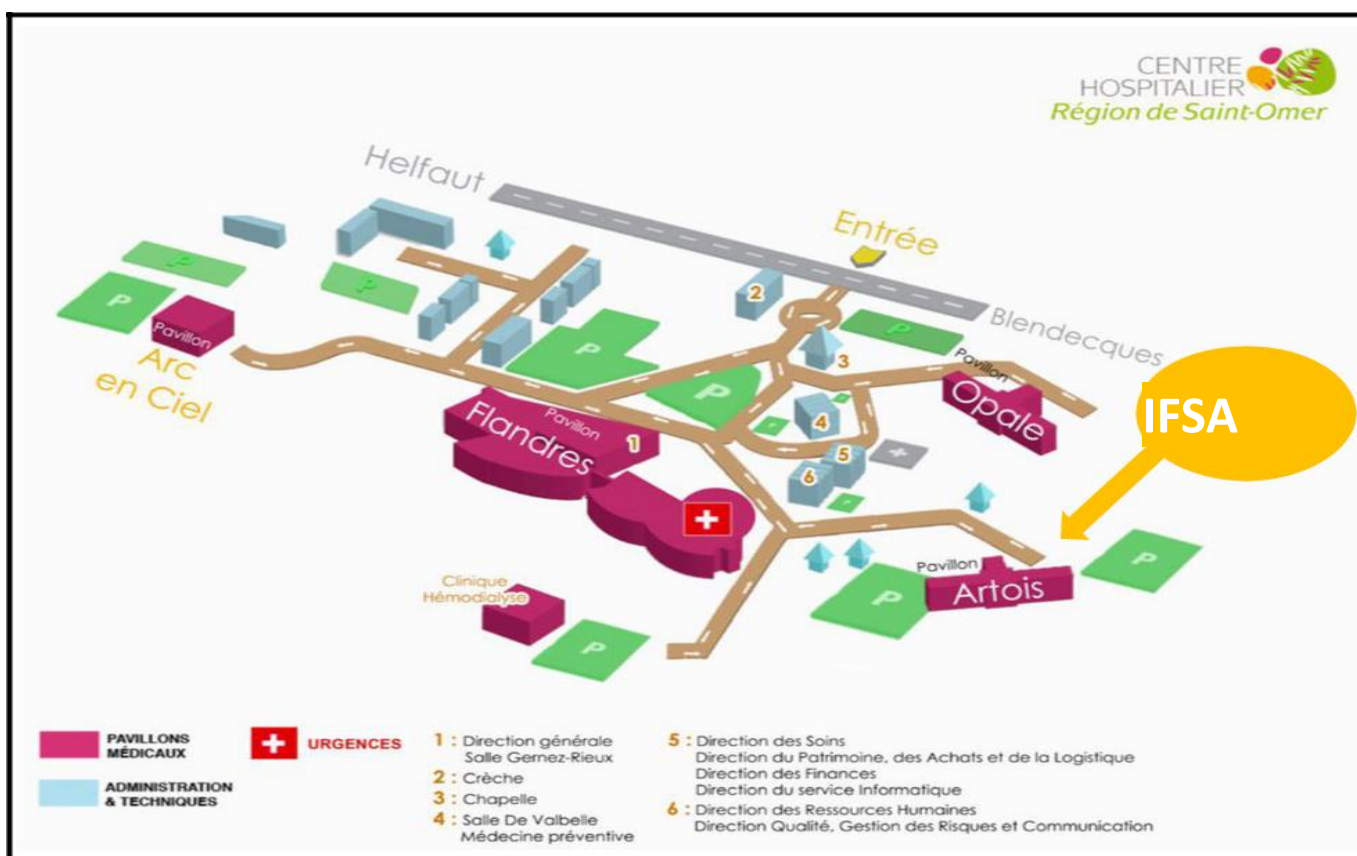
## Accès et stationnement



Un parking est mis à disposition des apprenants à proximité de l'IFSA.

Les places de parking face à l'IFSA et à proximité de l'IFSA sont des places réservées aux personnels d'encadrement et aux intervenants extérieurs.

## Plan d'accès de l'IFSA

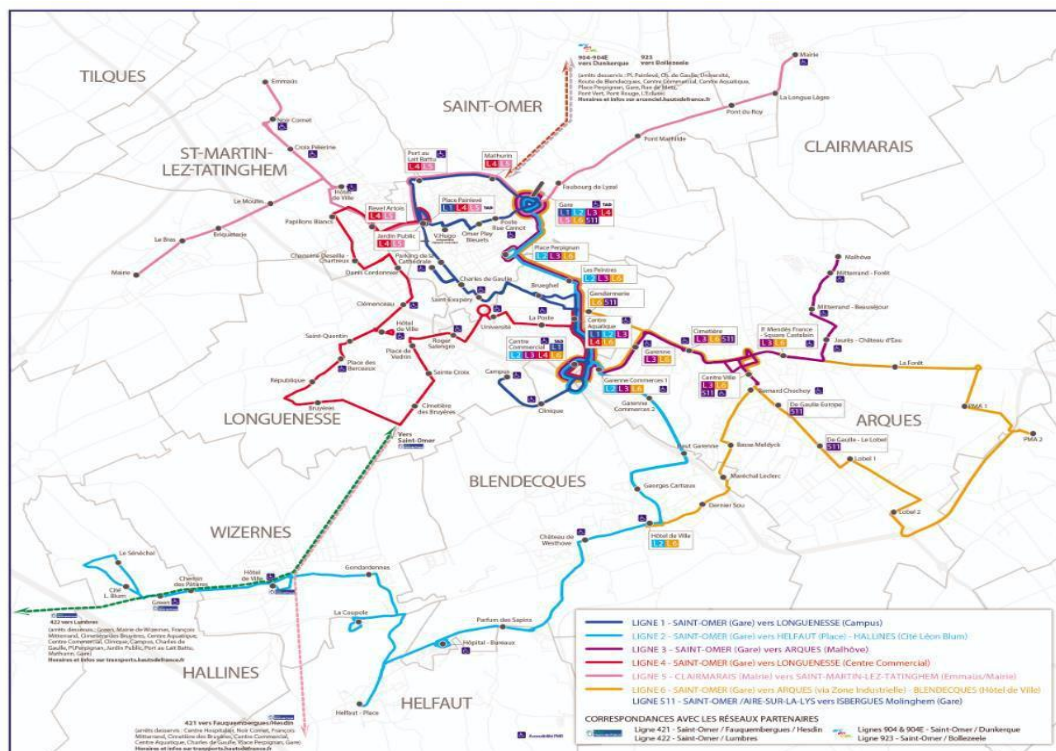




## Se rendre à l'IFSA en transports en commun

De la gare de Saint-Omer prendre le Mouvéo Ligne 2 vers HELFAUT

→ Arrêt « Hôpital bureaux »



## Restauration



Tous les apprenants bénéficient de l'accès au self du CHR SO par un système de carte badge qui leur est remise le premier jour de la formation.

Le badge peut être approvisionné à la borne de paiement en carte bancaire à l'entrée du self et sur le site [popandpay](https://popandpay.com).

Les étudiants infirmiers peuvent accéder au restaurant universitaire de l'ULCO, en utilisant l'application [izly](https://izly.com).



Au restaurant universitaire : le tarif est de 3.30€ pour un plat et 3 périphériques au choix : entré ou dessert. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les apprenants boursiers aux échelons 3 à 7 sont remboursés de 3€30 maximum.

Tous les apprenants peuvent également se restaurer sur le site de l'IFSA où une salle, des micro-ondes et du matériel de nettoyage sont mis à leur disposition.



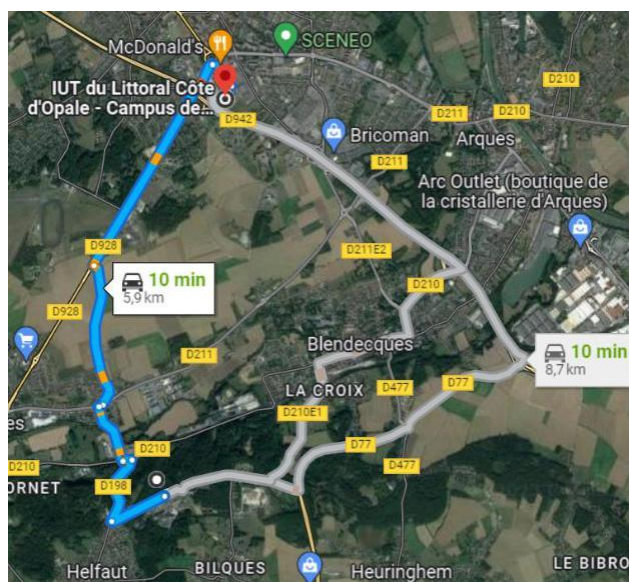
## Accès aux salles de l'ULCO

Durant la formation, il est possible que certains cours soient proposés dans des salles de cours de l'ULCO.



Adresse :

IUT du Littoral Côte d'Opale –  
Campus de Longuenesse,  
Avenue René Descarte, 62219  
Longuenesse



La salle de cours se situe dans le hall d'entrée à proximité des machines à café.

## Pause-café

Des distributeurs sont à votre disposition au niveau 0 du bâtiment.

Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles de cours, à l'exception de l'eau.

**Merci de respecter les locaux et le travail des agents d'entretien. Ils veillent sur votre confort !**



## Tabac



L'usage du tabac à l'extérieur est une tolérance. Tout fumeur doit se tenir à distance des bâtiments afin de ne pas gêner par les infiltrations de fumée.

Il est strictement interdit de fumer devant l'entrée du bâtiment principal et il est interdit de vapoter à l'intérieur des bâtiments.

Veiller à déposer les mégots dans les cendriers mis à disposition.



## Ressources mises à votre disposition

### Accompagnement psychologique ou social

**Pour les étudiants infirmiers**, un psychologue rattaché au l'ULCO peut proposer un accompagnement ponctuel et strictement confidentiel, ainsi qu'un suivi auprès des infirmières.

Pour tout renseignement, vous pouvez les contacter au **03.28.23.71.61** ou par mail : [santecampus@univ-littoral.fr](mailto:santecampus@univ-littoral.fr)

Pour rencontrer les assistantes sociales, vous avez la possibilité de les contacter au 03.20.88.66.27 ou par mail : [service.social.littoral@crous-lille.fr](mailto:service.social.littoral@crous-lille.fr)

Si vous avez besoin d'être conseillé ou accompagné spécifiquement pour une démarche administrative ou financière personnalisée, vous pouvez contacter le service social universitaire (CROUS <https://www.crous-bfc.fr/>), la Mission Locale Régionale.

**Pour les élèves aides-soignants**, en cas de problème social l'élève est orienté vers le C.C.A.S de sa commune.

#### **Pour les étudiants infirmiers et élèves aides-soignants :**

Si vous avez besoin d'un véhicule de location vous pouvez contacter l'association Défi mobilité à Saint-Omer au : 03-21-12-62-81.

Mission locale de Saint-Omer : 03-21-93-99-00.

### Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap

Deux places de parking sont réservées pour les personnes en situation de handicap

Les locaux sont accessibles via :

- Un ascenseur, disponible côté addictologie,
- Une rampe d'accès à mobilité réduite
- Des toilettes adaptées sont disponibles à chaque étage, des tables de pique-nique PMR Handicabois sont à disposition face à l'IFSA.



Pour tout conseil personnalisé, nous vous invitons à contacter le Référent Handicap de l'IFAS par mail [david.lemort@ch-stomer.fr](mailto:david.lemort@ch-stomer.fr)

Il pourra prendre en compte votre demande et vous apporter des conseils.

### Centre de Ressources Pédagogiques



Les étudiants en soins infirmiers disposent d'une carte étudiante de l'ULCO, bénéficient de l'accès à la BULCO qui propose de nombreux abonnements électroniques via le portail de la BULCO.

Pour les étudiants infirmiers, vous pouvez accéder à la bibliothèque universitaire : <https://www.bulco.univ-littoral.fr/>

Le Centre de Ressources Pédagogiques est accessible à tous les apprenants qui peuvent consulter et emprunter des ouvrages gratuitement.

La chargée de communication a pour principale mission de faciliter l'accès des étudiants et des enseignants à

la documentation et de contribuer à leurs besoins d'informations dans le cadre de la formation initiale des infirmiers, et aides-soignants.

Elle intervient également dans certaines Unités d'Enseignements notamment dans la méthodologie de travail et la recherche documentaire.

Le Centre de Ressources Pédagogiques vous donne accès à :

2500 ouvrages papiers et vidéos

**Les horaires d'accès sont communiqués via la plateforme Moodle**

**Pour contacter la chargée de communication :** BAUDEN Elodie [elodie.bauden@ch-stomer.fr](mailto:elodie.bauden@ch-stomer.fr)



### Site internet de l'IFSA et du CHRSO

Les informations sur le site internet de l'IFSA sont consultables via l'adresse suivante :

<https://ch-saintomer.fr/formation-ifs-i-fas/>

Les informations sur le site internet du CHRSO sont consultables via l'adresse suivante :

<https://ch-saintomer.fr/presentation-centre-hospitalier/>



<https://www.facebook.com/chsaintomer4>

### Accès informatique

Pour les cours en distanciel, une salle peut être mise à disposition des apprenants qui ne disposeraient pas de matériel informatique et/ou de réseau internet leur permettant ainsi de se connecter. Il vous suffit pour cela d'en faire la demande à la formatrice référente du cours réalisé en distanciel. Il est demandé d'y respecter le matériel.

Si vous avez des problèmes de connexion ou techniques lors de ces cours, il vous suffit de contacter le secrétariat qui vous mettra en relation avec la formatrice référente.



### Supports pédagogiques diversifiés



Selon votre formation, vous pouvez avoir accès à des supports pédagogiques diversifiés tels que des outils de simulation, des outils pédagogiques à distance : ZOOM, MOODLE, Mischool, My Kommunity, KAHOOT...

#### Messagerie professionnelle :

Chaque apprenant dispose d'une adresse de messagerie professionnelle sous le format suivant : [nom.prenom.ifsachrso@gmail.com](mailto:nom.prenom.ifsachrso@gmail.com)

Cette adresse est à consulter régulièrement pour diverses informations.

Elle est à privilégier pour tout échange avec l'IFSA.

Seuls les messages en provenance de cette adresse seront pris en compte.

Par ailleurs, chaque étudiant dispose d'un accès à la plateforme MOODLE en se connectant avec un identifiant et un mot de passe.

Cette plateforme permet de partager les supports pédagogiques (document, vidéos...), de consulter les emplois du temps, les calendriers d'évaluations...





## Présentation des formations proposées à l'IFSA

Coordonnées de l'équipe de I.F.S.A.



### Directeur et Adjointe de direction de l'IFSA

| Nom / Prénom      | Adresse mail                                                                       | Téléphone      |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| LESAGE Ludovic    | <a href="mailto:Secretariat-ifs@ch-stomer.fr">Secretariat-ifs@ch-stomer.fr</a>     | 03.21.88.74.41 |
| CHAMBRIN Dorothée | <a href="mailto:Dorothee.chambrin@ch-stomer.fr">Dorothee.chambrin@ch-stomer.fr</a> | 03.21.88.74.45 |

### Equipe administrative : secrétaires de l'IFSA

| Promotion                   | Nom/ Prénom           | Adresse mail                                                                   | téléphone      |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Aide-soignant<br>Infirmiers | CADART Léa            | <a href="mailto:Secretariat-ifs@ch-stomer.fr">Secretariat-ifs@ch-stomer.fr</a> | 03.21.88.74.47 |
|                             | NETO DE JESUS Manuela |                                                                                | 03.21.88.47.40 |
|                             | KERCHOVE Sylvie       |                                                                                |                |

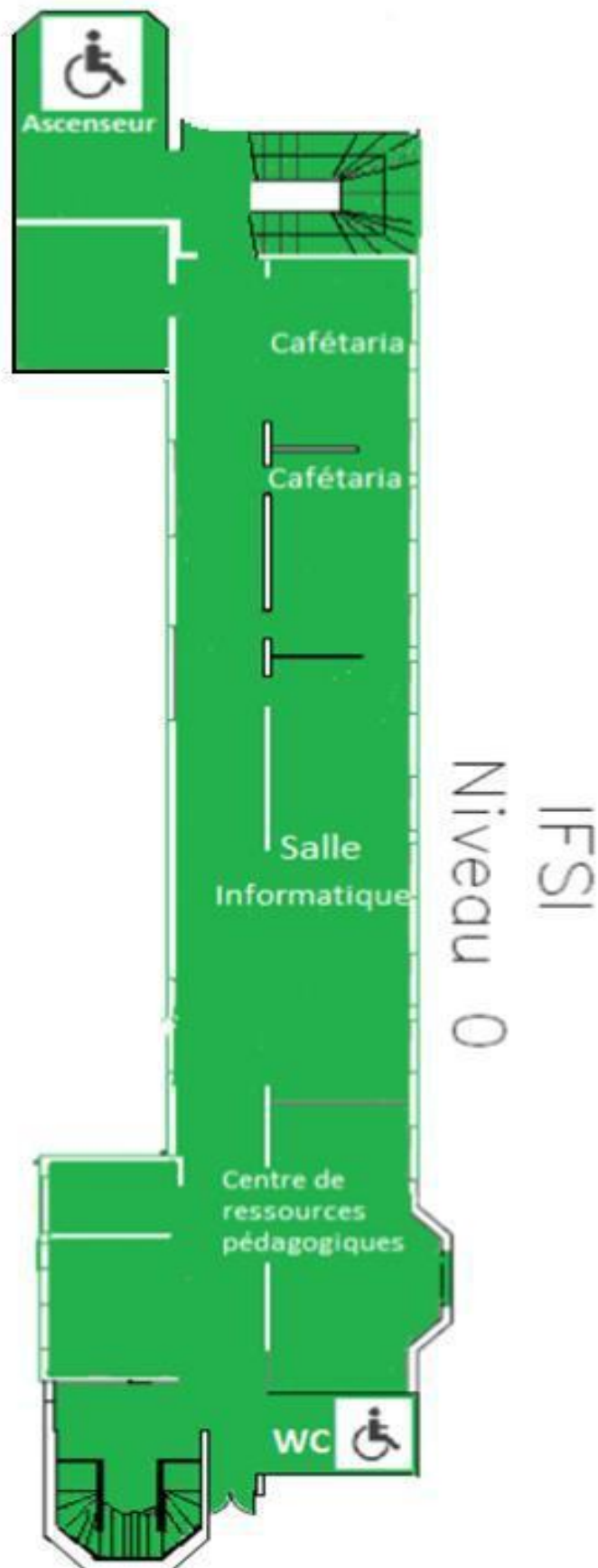
### Equipe pédagogique : Formateurs IFSA

| Nom/ Prénom                                   | Adresse mail                                                                             | Téléphone      |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Promotion Aide-soignant</b>                |                                                                                          |                |
| CAULIER Laurence                              | <a href="mailto:laurence.caulier@ch-stomer.fr">laurence.caulier@ch-stomer.fr</a>         | 03.21.88.74.51 |
| PACHECO Sandra                                | <a href="mailto:sandra.pacheco@ch-stomer.fr">sandra.pacheco@ch-stomer.fr</a>             | 03.21.88.74.51 |
| WALLOIS Céline<br>Apprentissage AS            | <a href="mailto:celine.wallois@ch-stomer.fr">celine.wallois@ch-stomer.fr</a>             | 03.21.88.74.51 |
| <b>Première année infirmiers</b>              |                                                                                          |                |
| BLONDEEL Hélène                               | <a href="mailto:helene.blondeel@ch-stomer.fr">helene.blondeel@ch-stomer.fr</a>           | 03.21.88.74.44 |
| DELAFOSSÉ Fanny                               | <a href="mailto:fanny.delafosse@ch-stomer.fr">fanny.delafosse@ch-stomer.fr</a>           | 03.21.88.74.52 |
| FORESTIER Stéphanie                           | <a href="mailto:stephanie.forestier@ch-stomer.fr">stephanie.forestier@ch-stomer.fr</a>   | 03.21.88.74.52 |
| VANDERMARKE Laëticia<br>Coordinatrice d'année | <a href="mailto:laetitia.vandermarke@ch-stomer.fr">laetitia.vandermarke@ch-stomer.fr</a> | 03.21.88.74.44 |
| BAUDEN Elodie                                 | <a href="mailto:Elodie.bauden@ch-stomer.fr">Elodie.bauden@ch-stomer.fr</a>               | 03.21.88.68.12 |
| <b>Deuxième année infirmiers</b>              |                                                                                          |                |
| LEMORT David                                  | <a href="mailto:david.lemort@ch-stomer.fr">david.lemort@ch-stomer.fr</a>                 | 03.21.88.74.42 |
| LORIO Sabine                                  | <a href="mailto:Sabine.lorio@ch-stomer.fr">Sabine.lorio@ch-stomer.fr</a>                 | 03.21.88.74.45 |
| MARIETTE Isabelle                             | <a href="mailto:isabelle.mariette@ch-stomer.fr">isabelle.mariette@ch-stomer.fr</a>       | 03.21.88.74.43 |
| MILIN Christine<br>Coordinatrice d'année      | <a href="mailto:Christine.milin@ch-stomer.fr">Christine.milin@ch-stomer.fr</a>           | 03.21.88.74.43 |
| <b>Troisième année infirmiers</b>             |                                                                                          |                |
| BATARD Laurence<br>Coordinatrice d'année      | <a href="mailto:laurence.batard@ch-stomer.fr">laurence.batard@ch-stomer.fr</a>           | 03.21.88.74.52 |
| BELVAL Séverine                               | <a href="mailto:severine.belval@ch-stomer.fr">severine.belval@ch-stomer.fr</a>           | 03.21.88.74.46 |
| HETRU Valérie                                 | <a href="mailto:valerie.hetru@ch-stomer.fr">valerie.hetru@ch-stomer.fr</a>               | 03.21.88.74.46 |

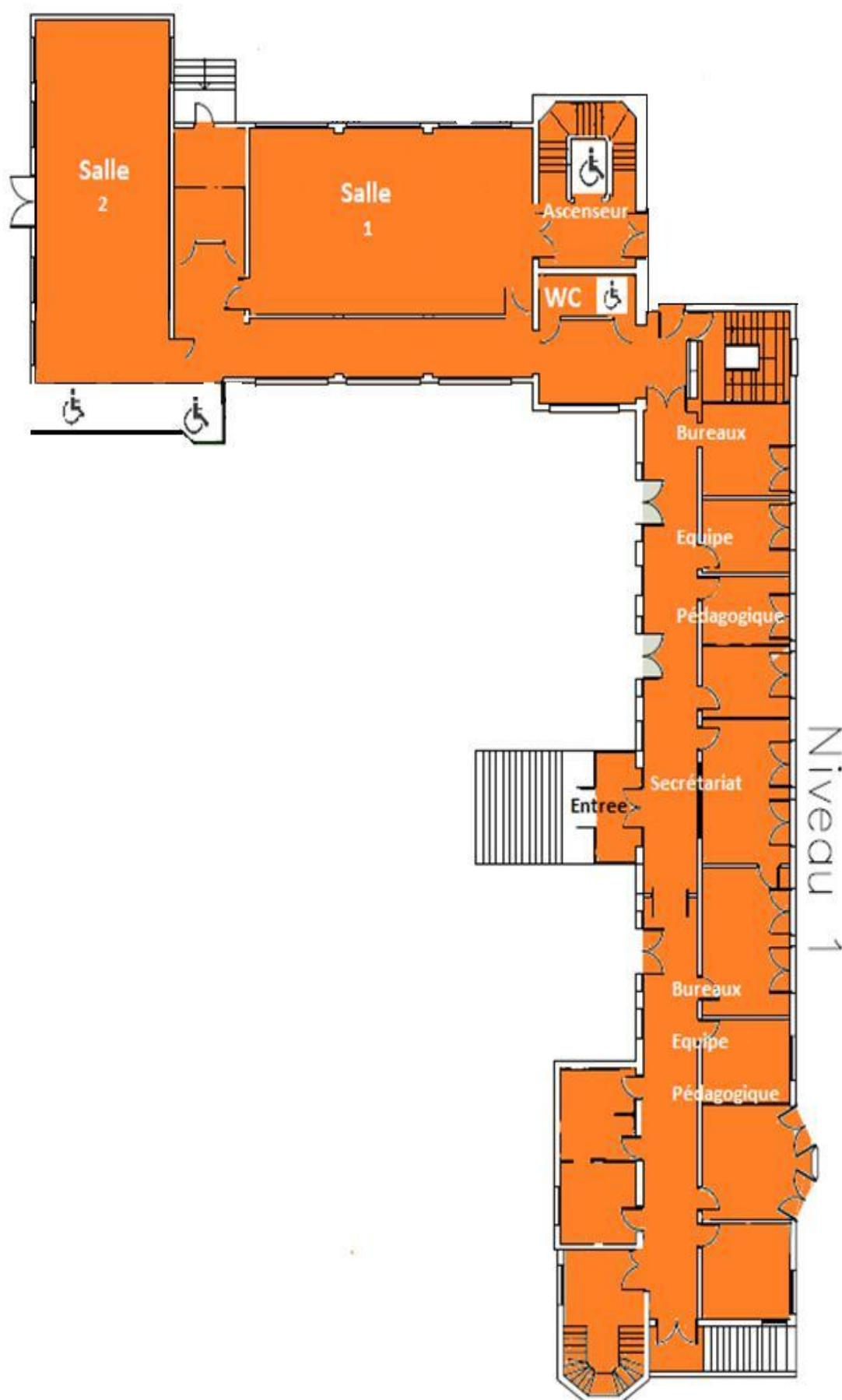
## Votre environnement de travail au sein de l'institut

L'institut dispose de 4 niveaux

### Niveau 0

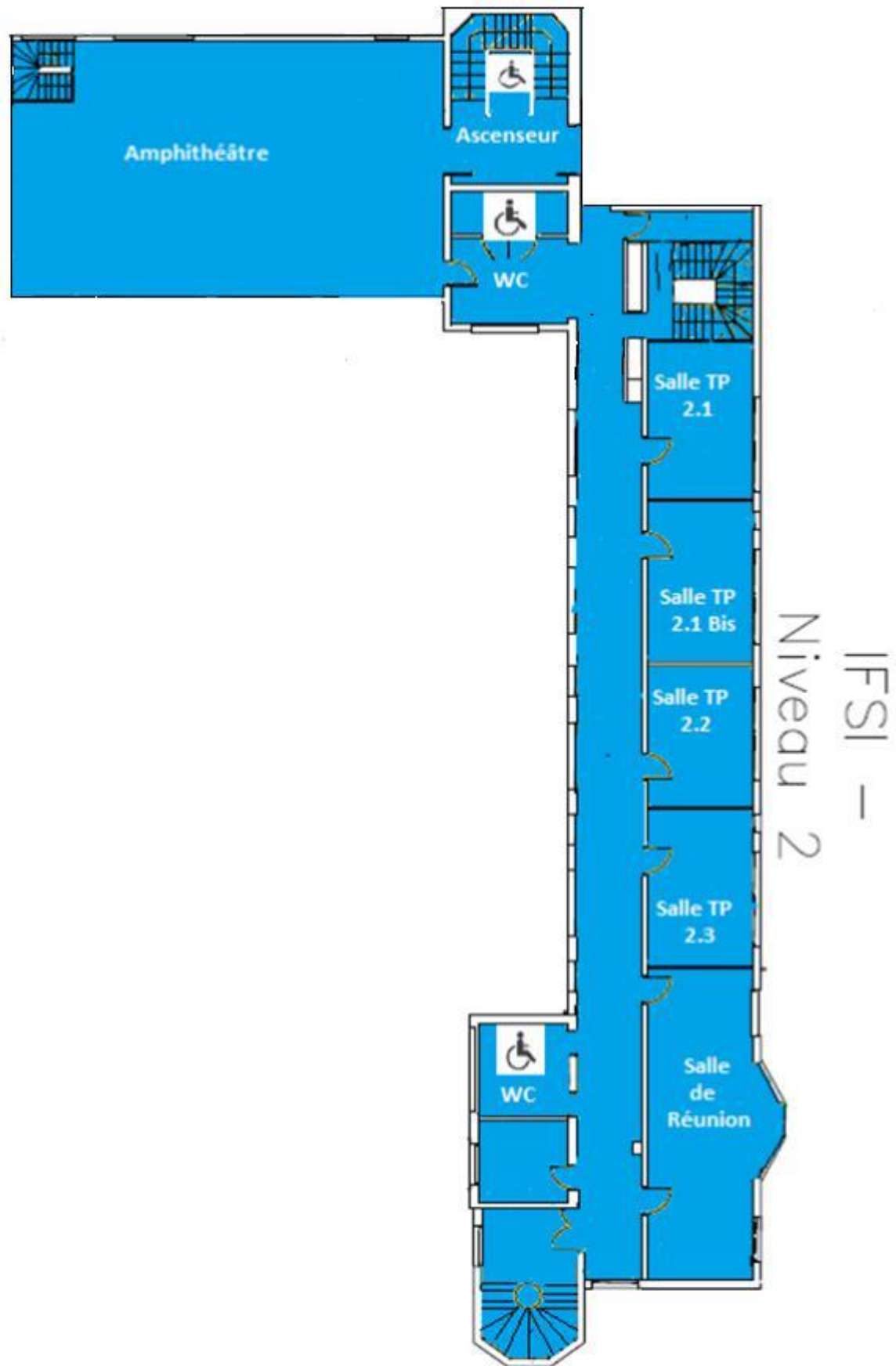


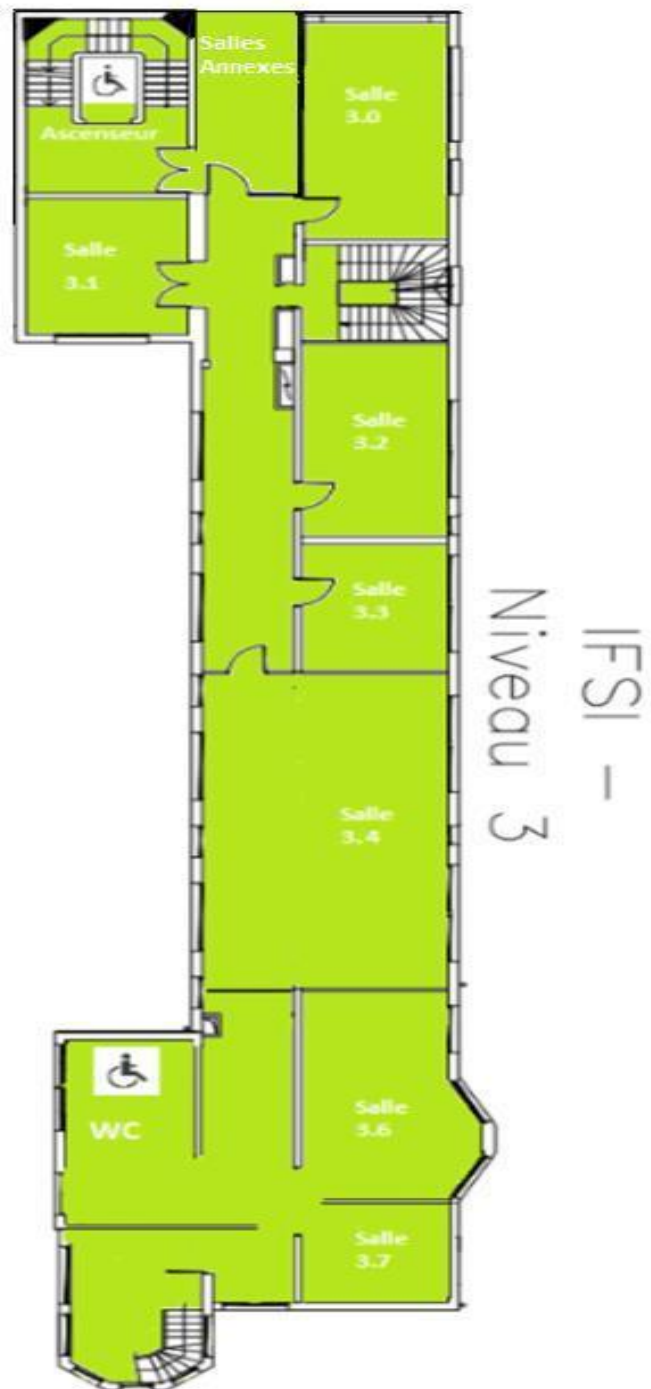
## Niveau 1



IFSI –  
Niveau 1







## Vie étudiante

Les étudiants infirmiers s'acquittent de la Contribution à la Vie Etudiante au niveau du CROUS et bénéficient des services universitaires (bibliothèque, salle de sport...).

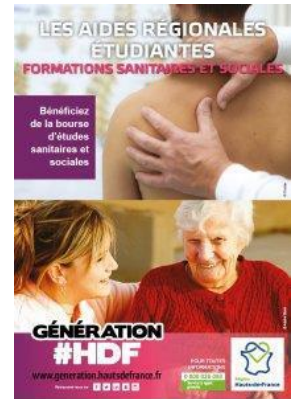
## La bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales

La Région Hauts-de-France conduit une politique active de soutien aux formations sanitaires et sociales. Elle finance les formations et sécurise les parcours de qualification des futurs professionnels sociaux, paramédicaux en leur octroyant une bourse d'étude sur critères sociaux.

Cette aide est destinée à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des formations auxquelles, sans cette bourse régionale, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation familiale ou matérielle.

Pour que ces formations soient éligibles, il faut qu'elles soient dispensées dans un établissement de formation de la Région Hauts-de-France.

Pour plus de renseignement : <http://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/>



## Les indemnités de stage

### Pour les étudiants infirmiers :

Les étudiants infirmiers perçoivent une indemnité de stage qui s'élève à :

- 36 € par semaine en première année
- 46 € en deuxième année
- 60 € en troisième année.

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

-le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage ;

-en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ;

-lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.

Le remboursement est assuré sur justificatif et sur la base d'un trajet aller-retour quotidien, à l'exception des étudiants et élèves en formation professionnelle.

## Association de vie étudiante



Une association étudiante regroupant les trois années de formation, est présente au sein de l'établissement.

Cette association réunit des fonds par le biais d'actions au sein de l'établissement afin de financer des projets comme par exemple une sortie pédagogique.

Par ailleurs, l'association peut bénéficier par le biais de la FSDIE (le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) de fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes

## Election des représentants des apprenants

Les conditions de vote sont précisées dans l'article 4 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Scrutin proportionnel à un tour. En cas d'égalité des voix : le plus âgé est élu
- Deux représentants élus et deux suppléants par promotion.
- Mandat d'un an pour les apprenants.

Les élections ont lieu dans un délai de 60 jours maximum après la rentrée.

Les apprenants élus siègent à différentes instances : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante.



## Présentation des promotions

| Promotion Aide-soignant |                                  |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Année                   | Effectif prévu à la rentrée 2024 | Profil de la promotion 2023-2024 |
| 2024-2025               | Quota 58                         | De 18ans à 51 ans                |
| Promotion Infirmiers    |                                  |                                  |
| Année                   | Effectif prévu à la rentrée 2024 | Profil de la promotion           |
| 2024-2025               | Quota 82                         | De 17 à 56 ans                   |

## Admission



L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard :



Le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée :

D'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.



Le jour de la première entrée en stage :

D'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

## Conditions et déroulement de la formation aide-soignant arrêté du 10 juin 2021

### Parcours complet :

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé sur 11 mois avec 770 h ou 22 semaines de formation théorique et 770 h ou 22 semaines de formation clinique, équivalant à 1540 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un élève respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation. Lors des stages, le rythme de l'élève est proche de celui d'un professionnel.

### Parcours partiels:

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, les élèves titulaires et sur présentation de certains titres ou diplômes bénéficient d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation ainsi que sur les durées de stage.

### Formation par apprentissage :

Parcours complet : La formation se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation. Ils sont intégrés à la formation initiale.

Parcours partiels : Sous réserve de présentation de certains titres ou diplômes les élèves disposent d'allègements partiels ou complets de certains modules et stages et voit leur durée de formation réduite en deçà des 18 mois. Ils sont également intégrés à la formation initiale.

## Objectifs de la formation :

### **Professionaliser le parcours de l'élève :**

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement ;
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ;
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles ;
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique dans les différentes situations de soins ;
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;



- Développer une éthique professionnelle permettant à l'élève de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

## Cours théoriques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec les différents modules et les blocs de compétences s'y reliant. Ces blocs couvrent les cinq domaines suivants :

- ☐ Bloc 1 – accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
- ☐ Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ;
- ☐ Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- ☐ Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
- ☐ Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques ;

Les cours sont généralement réalisés par des formateurs référents, et parfois des professionnels de terrain.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les formateurs ; des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux élèves d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Des temps de travaux pratiques en simulation ou numérique sont mis en œuvre afin de permettre à l'élève d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

Des temps inter promotions sont proposés pour faciliter la collaboration des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le formateur référent de suivi pédagogique.

La formation vise l'acquisition de onze compétences professionnelles :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de préventions adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

L'aménagement d'un planning individuel pour les parcours partiels et les élèves en formation par apprentissage au regard de leurs titres ou diplômes est réalisé.

## Les stages

C'est en stage que l'élève se retrouve face aux situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire des liens avec les acquis théoriques. Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

L'élève en parcours complet réalise, 3 stages de 5 semaines et un dernier stage de 7 semaines, au moins une période clinique doit être effectuée auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La typologie des stages est la suivante :

- Soins de courte durée : l'élève s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'élève s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'élève s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'élève s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile).

L'aménagement d'un parcours individuel pour les parcours partiels et les élèves en formation par apprentissage au regard de leurs titres et diplômes est réalisé.

## Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé, continu et formalisé, réalisé pour chaque élève dans les étapes de sa construction des compétences.

Il vise l'accompagnement du professionnel en devenir dans la construction de sa professionnalité.

## Validation des blocs de compétences

Selon le référentiel de formation 2021, les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage. Elles peuvent être :

- Individuelles ou collectives
- Ecrites ou orales
- Théoriques ou pratiques

Chaque élève bénéficie de deux sessions pour la validation de chaque module.

Les dates d'évaluations et les modalités sont précisées dans le projet de formation.

## Planification

Le premier jour de la rentrée est remis à chaque élève un planning individualisé avec la répartition des modules pour l'année de formation.

## Formation infirmière

Le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession est diffusé à chaque étudiant en début de formation.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de **35 heures** par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

## Objectifs de la formation infirmière

- Professionnaliser le parcours de l'étudiant ;
- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement ;
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ;
- Développer des savoirs théoriques et méthodologiques ;
- Développer des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles ;
- Mettre en œuvre le raisonnement clinique infirmier dans les différentes situations de soins ;
- Apprendre à reconnaître et gérer ses émotions avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- Développer une éthique professionnelle permettant de prendre des décisions éclairées.

### La formation vise l'acquisition de dix compétences professionnelles :

#### Cinq compétences « cœur de métier » :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers ;
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

#### Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier infirmier :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
- Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

### Cours théoriques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignements.

Ces dernières couvrent les six domaines suivants :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- Méthodes de travail.

**Les cours magistraux** sont généralement réalisés par des universitaires, des professionnels de terrains ou par des formateurs référents des unités d'enseignements.

**Des travaux personnels guidés, travaux dirigés et ateliers pratiques** par groupes sont organisés par les formateurs ; Des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux. Des temps de travaux pratiques en simulation procédurale et / ou en haute-fidélité sont mis en œuvre afin de permettre à l'étudiant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

Conformément à la réglementation, la présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, aux travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. La présence à certains enseignements en cours magistral n'est pas obligatoire mais peut l'être en fonction du projet pédagogique. Il est toutefois fortement conseillé d'y assister.

## Les stages

Le parcours clinique de l'étudiant est réparti de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> année : 15 semaines de stage ;
- 2<sup>ème</sup> année : 20 semaines de stage ;
- 3<sup>ème</sup> année : 25 semaines de stage.

C'est en stage que l'étudiant se retrouve face aux situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire des liens avec les acquis théoriques. Un outil de suivi, le « e-portfolio », retrace :

- Les objectifs de stage ;
- Les activités de soins ;
- Les analyses de situation ;
- Le bilan intermédiaire ;
- Le bilan final de stage.

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques indemnisés, selon la typologie suivante :

- **Soins de courte durée** : Soins auprès des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : Soins auprès des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : Soins auprès des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : Soins auprès des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école)

### Suivi pédagogique pour un accompagnement à la réussite

Lors de l'entrée en formation infirmière, un formateur est responsable du suivi pédagogique de l'étudiant. Il est désigné pour l'ensemble de la formation de celui-ci.

Le suivi pédagogique est un dispositif d'accompagnement personnalisé et continu.

Celui-ci vise l'accompagnement de l'étudiant dans le développement de ses compétences, et la construction de son identité professionnelle.

Un tutorat entre pairs peut être mis en place en début d'année pour faciliter la collaboration des étudiants et permettre une transmission des savoirs.

## **Le service sanitaire**

Le service sanitaire s'effectue lors de la deuxième année de formation.

Sa validation est obligatoire pour être présentable au diplôme d'Etat Infirmier et donne lieu à une attestation.

### **Selon l'arrêté du 12 juin 2018 :**

- Le service sanitaire est mis en place depuis la rentrée 2018 pour les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, Masson-kinésithérapie et soins infirmiers). Il renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé.
- Ce dispositif permet aux étudiants en soins infirmiers :
  - De concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès des populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique.
  - D'acquérir et développer une posture éducative pour négocier des objectifs partagés avec la population ciblée,
  - De concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.

### **Validation des unités d'enseignement**

Selon le référentiel de formation infirmière, les évaluations peuvent être :

- Individuelles ou collectives sous forme écrites ou orales ;
- Pratique

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 SEMESTRES 1. 3. 5

| semaine<br>calendaire                                          | 35                              | 36      | 37      | 38      | 39      | 40      | 41     | 42     | 43     | 44*    | 45*    | 46     | 47     | 48     | 49     | 50     | 51                                                                           | 52     | 1*     | 2       | 3       | 4       | 5                                       |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------|---------|---------|-----------------------------------------|
| DATES                                                          | 26-aout                         | 02-sept | 09-sept | 16-sept | 23-sept | 30-sept | 07-oct | 14-oct | 21-oct | 28-oct | 04-nov | 11-nov | 18-nov | 25-nov | 02-déc | 09-déc | 16-déc                                                                       | 23-déc | 30-déc | 06-janv | 13-janv | 20-janv | 27-janv                                 |
| AS                                                             |                                 |         |         |         |         |         |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |                                                                              |        |        |         |         |         |                                         |
| 1ère A                                                         |                                 |         |         |         |         |         |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |                                                                              |        |        |         |         |         |                                         |
| 2ème A                                                         |                                 |         |         |         |         |         | SS     |        |        |        |        |        |        |        |        |        |                                                                              |        |        | SS      |         |         |                                         |
| 3ème A                                                         |                                 |         |         |         |         |         |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |                                                                              |        |        |         |         |         |                                         |
| semaines<br>de formation                                       |                                 | 1       | 2       | 3       | 4       | 5       | 6      | 7      | 8      | 9      | 10     | 11     | 12     | 13     | 14     | 15     | 16                                                                           |        |        | 17      | 18      | 19      | 20                                      |
| 1 <sup>re</sup> rentrée IDE +<br>RENTREE AS 26/08<br>CAC STAGE | R<br>e<br>n<br>t<br>r<br>é<br>e |         |         |         |         |         |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        | Evaluati<br>ons L2<br>et<br>evaluati<br>ons fin<br>de<br>semaine<br>(J,V) L1 |        |        |         |         |         | Evaluatio<br>ns fin de<br>semaine<br>L1 |
|                                                                |                                 |         |         |         |         |         |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |                                                                              |        |        |         |         |         |                                         |

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 SEMESTRES 2. 4. 6

| semaine<br>calendaire    | 6       | 7        | 8                                                                            | 9        | 10           | 11         | 12                | 13      | 14      | 15*    | 16     | 17     | 18*                                                           | 19*    | 20*    | 21     | 22*               | 23      | 24                                           | 25              | 26                                                       | 27                                                                 | 28                                                                                | 29     | 32     | 33 |
|--------------------------|---------|----------|------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|------------|-------------------|---------|---------|--------|--------|--------|---------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------------------|---------|----------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|----|
| DATES                    | 03-fevr | 10-fevr  | 17-fevr                                                                      | 24-fevr  | 03-mars      | 10-mars    | 17-mars           | 24-mars | 31-mars | 07-avr | 14-avr | 21-avr | 28-avr                                                        | 05-mai | 12-mai | 19-mai | 26-mai            | 02-juin | 09-juin                                      | 16-juin         | 23-juin                                                  | 30-juin                                                            | 07-jul                                                                            | 14-jul | 21-jul |    |
| AS                       |         |          |                                                                              |          |              |            |                   |         |         |        |        |        |                                                               |        |        |        |                   |         |                                              |                 |                                                          |                                                                    |                                                                                   |        |        |    |
| 1ère A                   |         |          |                                                                              |          |              |            |                   |         |         |        |        |        |                                                               |        |        |        |                   |         |                                              |                 |                                                          |                                                                    |                                                                                   |        |        |    |
| 2ème A                   |         |          |                                                                              |          |              |            |                   |         |         |        |        |        |                                                               |        |        |        |                   |         |                                              |                 |                                                          |                                                                    |                                                                                   |        |        |    |
| 3ème A                   |         |          |                                                                              |          |              |            |                   |         |         |        |        |        |                                                               |        |        |        |                   |         |                                              |                 |                                                          |                                                                    |                                                                                   |        |        |    |
| semaines<br>de formation | 1       | 2        | 3                                                                            | 4        | 5            | 6          | 7                 | 8       | 9       | 10     | 11     |        |                                                               | 12     | 13     | 14     | 15                | 16      | 17                                           | 18              | 19                                                       | 20                                                                 |                                                                                   |        |        |    |
|                          |         |          | C<br>A<br>C<br>1<br>D<br>5<br>E<br>0<br>E<br>M<br>C<br>a<br>T<br>r<br>S<br>s |          | CAC S1 S3 S5 |            | Rattrapages S3 S5 |         |         |        |        |        | E<br>v<br>a<br>l<br>u<br>a<br>t<br>i<br>o<br>n<br>s<br>1<br>e |        |        |        | Evaluations S2 S4 |         | CAC S2 S4 et RS 1 S3 pour les L3<br>150 ECTS | CAC S2 S4 RS1S3 | R<br>a<br>t<br>t<br>r<br>a<br>p<br>a<br>g<br>e<br>s<br>4 | /<br>D<br>e<br>s<br>t<br>r<br>a<br>t<br>e<br>g<br>i<br>e<br>s<br>4 | C<br>S<br>A<br>2<br>C<br>S<br>4<br>T<br>S<br>A<br>e<br>2<br>G<br>t<br>S<br>R<br>4 |        |        |    |
| évaluations              |         | Stage AS | Stage L1                                                                     | Stage L2 | Stage L3     | Servi Sani | Cours             |         |         |        |        |        |                                                               |        |        |        |                   |         |                                              |                 |                                                          |                                                                    |                                                                                   |        |        |    |